

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION ET D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC N° 2026/09/141

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par la SARL Chastagner 4102 route de la Batie Rolland 26740 Sauzet pour le compte de l'entreprise AXIONE N°15A Rue Laurent Lavoisier 26800 Portes les Valence, en vue d'effectuer des travaux de réparation d'un point bloquant en souterrain pour adduction fibre optique, au N° 5 rue des Jardins 07250 Le Pouzin, du 19 octobre au 8 novembre 2026.

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : du 19 octobre au 8 novembre 2026, la SARL Chastagner est autorisée à occuper l'emprise au N°5 rue des Jardins 07250 Le Pouzin, pour effectuer des travaux de réparation GC souterrain pour adduction fibre optique.

ARTICLE 2 : du 19 octobre au 8 novembre 2026, au besoin du chantier :

- La circulation sera alternée, rue des Jardins 07250 Le Pouzin.
- Le stationnement sera interdit aux abords du chantier

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de l'entreprise Chastagner.

ARTICLE 4 : Le stationnement de véhicule, autres que ceux appartenant au chantier, sur les emplacements interdits seront considérés comme gênant la circulation publique au sens de l'article R417-10 du code de la route.

Cette infraction est punie de l'amende pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le propriétaire ou le conducteur du véhicule est absent ou refuse malgré l'injonction des agents de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues dans les articles L325-1 au L325-3 du code de la route.

ARTICLE 5 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de La Voulte Sur Rhône et de Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, 16 septembre 2026

Le Maire,

Christophe VIGNAL

